



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRPE/45
28 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA POLLUTION ET DE
L'ÉNERGIE (GRPE) SUR SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION*
(13-17 janvier 2003)**

PARTICIPATION

1. Le GRPE a tenu sa quarante-cinquième session du 13 au 17 (le matin seulement) janvier 2003, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Des experts des pays suivants ont participé à ses travaux, conformément à l'article 1 a) du règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Yougoslavie. Des experts de la Commission européenne (CE) ont aussi participé à la réunion. Des experts des organisations non gouvernementales suivantes étaient aussi présents: Organisation internationale de normalisation (ISO), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), The Oil Companies' European Organization for Environment, Health and Safety (CONCAWE), Association

* Conformément à la décision prise lors de la quarante-quatrième session, la quarante-cinquième session du GRPE proprement dite a été précédée par cinq réunions informelles (voir les documents TRANS/WP.29/GRPE/2003/1 et Add.1 et les paragraphes 2 à 7 ci-dessous).

for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), European Natural Gas Vehicle Association (ENGVA), Federation of European Motorcyclists' Associations (FEMA), Comité européen des Associations de constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT), Comité européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (CEMA) et European Garage Equipment Manufacturers Association (EGEA). Des experts de l'Engine Manufacturers Association (EMA) ont aussi participé à la réunion à l'invitation du secrétariat.

2. La troisième réunion informelle du groupe de travail du GRPE sur les systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) s'est tenue le 13 janvier 2003, sous la présidence de M. Odaka (Japon). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ses travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Yougoslavie et Commission européenne (CE), Organisation internationale de normalisation (ISO), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) et Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC) et Engine Manufacturers Association (EMA). On trouvera ci-dessous, aux paragraphes 19 à 21, un résumé des débats de la réunion.

3. La quatorzième réunion informelle du groupe de travail de la procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC) s'est tenue le 14 janvier 2003 (le matin seulement), sous la présidence de M. C. Havenith (Pays-Bas). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ses travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Yougoslavie, Commission européenne (CE), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), Comité européen des Associations de constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT) et Engine Manufacturers Association (EMA). On trouvera ci-dessous un résumé des débats de la réunion (par. 9 à 12).

4. La troisième réunion informelle du groupe de travail du GRPE sur les émissions hors cycle s'est tenue le 14 janvier 2003 (après-midi seulement), sous la présidence de M^{me} Jane Armstrong (États-Unis d'Amérique). Des experts des pays et organisations suivants y ont participé: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Yougoslavie, Commission européenne (CE), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Comité européen des Associations de constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT) et Engine Manufacturers Association (EMA). On trouvera ci-dessous un résumé des débats de cette réunion (par. 13 à 18).

5. La sixième réunion informelle du groupe de travail du cycle d'essai mondial pour les motocycles (WMTC) s'est tenue le 15 janvier 2003 (le matin seulement), sous la présidence de M. C. Albus (Allemagne). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ses travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Yougoslavie, Commission européenne (CE), Organisation internationale de normalisation (ISO), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC) et Federation of European Motorcyclists' Associations (FEMA). On trouvera ci-dessous un résumé des débats de cette réunion (par. 25 à 27).

6. Les experts du WMTC en ont profité pour tenir la neuvième session du groupe de travail WMTC FE («Éléments fondamentaux») qui a eu lieu en parallèle, le 13 janvier 2003.

7. La sixième réunion informelle du groupe de travail du programme de mesure des particules (PMP) s'est tenue le 15 janvier 2003 (l'après-midi seulement), sous la présidence de M. M. Dunne (Royaume-Uni). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ses travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Yougoslavie, Commission européenne (CE), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC), European Garage Equipment Manufacturers Association (EGEA) et Engine Manufacturers Association (EMA). On trouvera ci-dessous un résumé des débats de cette réunion (par. 22 à 24).

RÈGLEMENT N° 49 [Émissions des moteurs diesel (à allumage par compression) et des moteurs à gaz naturel ou à GPL (à allumage commandé)]

a) Mise au point d'une méthode d'essai pour le contrôle des émissions

8. Le GRPE a décidé d'examiner ce point en même temps que le point 10.2 (voir par. 54 à 57).

b) Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)

Documents: document sans cote n° 17 (voir annexe du présent rapport).

9. Le Président du groupe WHDC, M. C. Havenith (Pays-Bas), a informé le GRPE de l'état d'avancement du projet, comme arrêté lors de la quatorzième réunion informelle, qui s'était tenue le 14 juin 2003 dans l'après-midi (voir par. 3 ci-dessus). Il a présenté le rapport récapitulatif (document sans cote n° 17) et remercié les participants de leurs contributions. Il a annoncé que, en raison de problèmes financiers, le programme de validation des émissions avait été retardé. Il a précisé qu'entre-temps la Commission européenne avait dégagé des fonds pour des essais sur quatre moteurs diesel dans un laboratoire en Allemagne afin que le programme de

validation ne prenne pas davantage de retard. Le GRPE a été informé que les essais se poursuivaient et que les associations de constructeurs de véhicules ACEA et OICA s'étaient déclarées prêtes à dégager des fonds pour des essais de validation sur deux moteurs à essence. M. Havenith a fait part de son intention de présenter le rapport intérimaire sur la validation des essais de la deuxième phase lors de la prochaine session du GRPE, en mai 2003, et les conclusions finales en août 2003. Il a ajouté que le mandat du programme d'essais interlaboratoires avait été examiné lors de la réunion WHDC et que le calendrier prévoyait toujours le début de ces essais en octobre 2003. Le Président du WHDC a conclu que, en ce qui concerne la capacité de classement des cycles WHDC, le nombre de moteurs soumis à des essais jusqu'à présent était encore insuffisant pour la validation mais que les futurs moteurs visés par les différents programmes permettraient finalement d'y parvenir.

10. Le GRPE est convenu de l'importance des travaux du WHDC et a insisté sur la nécessité de finaliser le cycle d'essais pour sa prochaine session. Les experts de la Commission européenne et de l'OICA ont confirmé leur contribution et leur soutien plein et entier à la mise en forme finale des essais de validation.

11. En ce qui concerne la mise au point d'un règlement technique mondial (rtm), l'expert de la Commission européenne a confirmé son parrainage technique (TRANS/WP.29/861, par. 115) et il s'est porté volontaire pour la coordination de l'élaboration d'une proposition de projet de rtm pour la quarante-septième session du GRPE, en janvier 2004, en collaboration avec les délégations et leurs services techniques. L'expert de l'OICA a offert son concours plein et entier pour la réalisation de cette tâche.

12. Le Président du GRPE a remercié le groupe WHDC du travail fait, du rapport soumis et de l'exposé présenté. Il a proposé que le groupe se réunisse à nouveau avant la quarante-sixième session du GRPE, en mai 2003, en utilisant les deux demi-journées de la session officielle (voir par. 65 ci-dessous).

c) Émissions hors cycle

Documents: documents sans cote n^{os} 1, 2 et 12 (voir annexe du présent rapport).

13. La Présidente du groupe des émissions hors cycle, M^{me} J. Armstrong (États-Unis d'Amérique) a rendu compte au GRPE de l'état d'avancement du projet sur les émissions hors cycle. Elle a en outre informé le GRPE sur les résultats de la réunion informelle que son groupe avait tenue le 8 novembre 2002, à Paris (document sans cote n^o 12) ainsi que des résultats de la troisième réunion informelle, qui s'était tenue le 14 janvier 2003 dans l'après-midi (par. 4 ci-dessus).

14. À l'issue des débats, le GRPE est convenu que, même si les techniques hors cycle des véhicules de grosse cylindrée et celles des motocycles étaient différentes, les principaux problèmes qu'elles posaient et leurs solutions étaient les mêmes (notamment en ce qui concerne leur application et leur mise en relation avec le cycle d'essai).

15. Le Président du GRPE a exprimé ses félicitations pour le rapport et le travail fait. Il a proposé que le groupe hors cycle se réunisse à nouveau à Genève, avant la prochaine session du GRPE, qui doit se tenir en mai 2003 (voir par. 65 ci-dessous).

16. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord mondial de 1998 et de son programme de travail, arrêté par le WP.29 et le Comité exécutif AC.3 (TRANS/WP.29/841, annexe 4, et TRANS/WP.29/861, par. 115), l'expert de la Commission européenne a présenté les documents sans cote n^{os} 1 et 2 qui concernent le mandat d'un groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau protocole d'essai pour les émissions produites par les engins mobiles non routiers en vue de mettre au point un règlement technique mondial.

17. Le GRPE a décidé de mettre sur pied un groupe de travail des émissions produites par les engins mobiles non routiers qui serait chargé d'élaborer un protocole d'essai provisoire servant de base à un projet de règlement technique mondial. M. De Santi (Commission européenne) a été élu Président de ce groupe de travail et M. G. Billi (EUROMOT) s'est proposé pour le poste de secrétaire du groupe. M. De Santi a fait part de son intention d'organiser une première réunion de ce nouveau groupe les 28 et 29 avril 2003, à Francfort.

18. Le Président du GRPE a remercié MM. De Santi et Billi de leur dévouement et a souhaité plein succès au nouveau groupe informel pour l'avenir. Il a invité les experts du GRPE à participer aux réunions de ce nouveau groupe informel. Le secrétariat a été prié d'inscrire à l'ordre du jour annoté provisoire de la quarante-sixième session du GRPE un point relatif au protocole d'essai des émissions produites par les engins mobiles non routiers.

d) Groupe des systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (groupe WWH-OBD)

Document: document sans cote n^o 16 (voir annexe du présent rapport).

19. Le Président du groupe WWH-OBD, M. Odaka (Japon) a rendu compte au GRPE des résultats de la deuxième réunion du groupe, qui s'était tenue les 6 et 7 novembre 2002, à Paris, ainsi que de la troisième réunion préparatoire, qui s'était tenue le 13 janvier 2003 le matin et l'après-midi (voir par. 2 ci-dessus). Il a présenté le document sans cote n^o 16, qui contient le rapport et les résultats de ces deux réunions. M. Odaka a conclu en déclarant que le groupe avait fait des progrès mais qu'il hésitait toujours entre utiliser ces systèmes d'autodiagnostic pour vérifier la conformité des véhicules en circulation et les utiliser pour entretenir et réparer les véhicules.

20. Les experts des États-Unis d'Amérique, de la Commission européenne et du Japon sont convenus que ces deux utilisations n'étaient pas incompatibles mais qu'ils n'étaient pas encore en mesure de se prononcer sur cette question.

21. Le Président du GRPE a remercié le groupe informel des progrès réalisés et lui a proposé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine réunion, qui doit se tenir en Amérique du Nord, en mars 2003, avant la quarante-sixième session du GRPE (Genève, mai 2003), pendant une demi-journée (voir par. 65 ci-dessous).

PROGRAMME DE MESURE DES PARTICULES (PMP)

Documents: documents sans cote n^{os} 7 et 15 (voir annexe du présent rapport).

22. Le Président du groupe PMP, M. M. Dunne (Royaume-Uni) a rendu compte des progrès du groupe PMP sur la deuxième phase du programme (document sans cote n^o 15), ainsi que

des conclusions de la réunion tenue par le groupe informel juste avant la session du GRPE, le 15 janvier 2003 dans l'après-midi (par. 7 ci-dessus). Il s'est félicité des nombreux exposés présentés et des précieuses contributions des constructeurs, de plusieurs délégations et de l'Université de Berne. Il a indiqué que son groupe avait l'intention d'achever la deuxième phase de ses travaux sur la méthode à utiliser en espérant pouvoir rendre compte de toutes ses activités à la prochaine session du GRPE, en mai 2003.

23. L'expert de l'OICA a fait part des observations des constructeurs d'automobiles sur les techniques proposées de mesure des particules (document sans cote n° 7), en précisant que le rapport intégral pouvait être consulté ou téléchargé sur le site Web du WP.29 ainsi que sur celui de l'OICA (<http://www.oica.net/htdocs/Particulates/Particulates.htm>). Il a ajouté qu'il était difficile de choisir entre les nouvelles méthodes de mesure, de nature qualitative, conçues aux fins de recherche et les méthodes conventionnelles de mesure, de nature quantitative, conçues aux fins d'homologation. Il a indiqué que de nouvelles recherches seraient nécessaires et confirmé que l'ACEA avait déjà dégagé des fonds à cette fin. Il a appelé les organismes de recherche publics et privés à développer leur coopération.

24. Le GRPE s'est félicité de ces fonds supplémentaires et a souscrit à la déclaration du Président selon laquelle seule une méthode de mesure quantitative garantissant la répétabilité des résultats des essais pourrait servir de base à une procédure d'homologation ou de certification. Le Président a remercié le groupe PMP de ses contributions et des progrès réalisés et proposé qu'il se réunisse à nouveau avant la quarante-sixième session du GRPE (voir par. 65 ci-dessous).

MISE AU POINT D'UN CYCLE MONDIAL D'ESSAIS POUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DES MOTOCYCLES (WMTC)

Documents: documents sans cote n°s 9 et 11 (voir annexe du présent rapport).

25. Le Président du groupe WMTC, M. C. Albus (Allemagne) a rendu compte au GRPE des conclusions des réunions d'experts WMTC-FE qui s'étaient tenues les 22 et 23 octobre 2002, à Ann Arbor (MI, États-Unis d'Amérique) et le 13 janvier 2003, à Genève (par. 6 ci-dessus), ainsi que de la réunion informelle du WMTC qui s'était tenue juste avant la réunion du GRPE, le 15 janvier 2003 au matin (par. 5 ci-dessus). Il a présenté le document sans cote n° 11 qui porte sur l'objectif et l'état d'avancement de la procédure d'essai harmonisée pour les émissions des motocycles. L'expert de l'Allemagne a présenté le document sans cote n° 9, qui contient le projet de rapport technique du groupe WMTC. En ce qui concerne la procédure harmonisée d'essai des émissions, il a soulevé la question en suspens du classement des véhicules en fonction de leur vitesse nominale maximale. M. Albus a proposé une solution de compromis pour le classement des véhicules fondée sur les propositions de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Suisse et de l'IMMA. Il a conclu en disant que le groupe WMTC devrait examiner une autre question en suspens, à savoir la nécessité d'imposer des valeurs limites dans un règlement technique mondial.

26. Après avoir examiné les deux questions en suspens, le GRPE a décidé que le groupe de travail devrait achever dans un premier temps ses travaux sur la méthode de mesure du cycle d'essai puis dans un deuxième temps examiner les valeurs limites, sous réserve de confirmation du WP.29 et de l'AC.3. Les experts de l'Espagne, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique ont

appuyé la proposition du Président du WMTC en ce qui concerne le classement des véhicules, mais les experts de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ont émis une réserve pour complément d'étude. L'expert de la Commission européenne a lui aussi soutenu la proposition du Président, mais à condition qu'une dérogation supplémentaire soit prévue, qui serait présentée à la prochaine session du GRPE.

27. Le Président du GRPE a remercié le groupe de travail et de son rapport et du travail fait. Aucun accord n'ayant pu être trouvé sur le classement des véhicules, le GRPE a souscrit à la proposition du Président de reprendre l'examen de cette question soit lors de la prochaine réunion du WMTC-FE, prévue en mars/avril 2003, soit lors de la prochaine réunion informelle du WMTC prévue juste avant la quarante-sixième session du GRPE (voir par. 65 ci-dessous).

AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS CEE

a) Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁)

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2003/7 et document sans cote n° 8 (voir annexe du présent rapport).

28. En ce qui concerne le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/7, présenté par l'expert du Royaume-Uni en vue d'apporter quelques corrections aux dispositions du Règlement n° 83, le GRPE l'a adopté sans amendement et a prié le secrétariat de le soumettre, en tant que proposition de projet de rectificatif 2 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 83, aux fins d'examen par le WP.29 et l'AC.1, à leurs sessions de juin 2003.

29. L'expert de la Commission européenne a informé le GRPE que la fusion des documents TRANS/WP.29/GRPE/2002/13, TRANS/WP.29/GRPE/2002/14 et TRANS/WP.29/GRPE/2002/15, adoptés tels qu'amendés lors de la quarante-quatrième session se poursuivait et que le document de synthèse devrait pouvoir être examiné une dernière fois par le GRPE à sa prochaine session, en mai 2003 (voir aussi par. 33).

30. Afin de donner suite à la proposition faite lors de la cent vingt-septième session du WP.29 (TRANS/WP.29/861, par. 132), l'expert de l'OICA a présenté le document sans cote n° 8, qui propose la suppression de la marque d'homologation CEE-ONU dans les Règlements n°s 83 et 101. Le GRPE s'est félicité de cette proposition et a décidé qu'il examinerait la question en détail lors de sa prochaine session. À cette fin, le GRPE a prié le secrétariat de faire distribuer, lors de la quarante-sixième session, le document sans cote n° 8 sous une cote officielle pour chacun des deux règlements. L'OICA s'est proposée pour établir des propositions pour tous les règlements concernés et pour les transmettre en temps utile au secrétariat afin qu'il puisse les distribuer sous des cotes officielles, aux fins d'examen à la prochaine session du GRPE (note du secrétariat: voir les documents TRANS/WP.29/GRPE/2003/10 et TRANS/WP.29/GRPE/2003/11).

b) Règlement n° 85 (Mesure de la puissance nette des véhicules des catégories M et N)

Document: TRANS/WP.29/GRPE/2003/2.

31. L'expert du Japon a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/2, qui propose d'aligner les dispositions du Règlement n° 85 sur celles des normes ISO et de la Directive correspondante de l'Union européenne.

32. Le GRPE a adopté cette proposition, sans modification, et a prié le secrétariat de la soumettre sous forme de projet de complément 3 au Règlement n° 85 aux fins d'examen par le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de juin 2003.

c) Règlement n° 103 (Convertisseurs catalytiques de remplacement)

33. L'expert de la Commission européenne a informé le GRPE que la question de la divergence d'interprétation des prescriptions des Règlements CEE-ONU par les autorités d'homologation des différentes Parties contractantes était toujours à l'examen et qu'une proposition serait soumise au GRPE aux fins d'examen à sa prochaine session.

34. Le GRPE a souscrit à la proposition du Président de reprendre l'examen de cette question lors de la quarante-sixième session, en mai 2003.

d) Règlement n° 110 (Organes spéciaux pour moteurs à GNC)

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2002/5, TRANS/WP.29/GRPE/2003/3, TRANS/WP.29/GRPE/2003/4 et document sans cote n° 18 (voir annexe du présent rapport).

35. Le GRPE a examiné le document de synthèse TRANS/WP.29/GRPE/2003/3, établi par le secrétariat. L'expert de l'Italie a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/4, qui propose de nouvelles dispositions concernant un robinet d'arrêt. En ce qui concerne le document TRANS/WP.29/GRPE/2002/5 (TRANS/WP.29/GRPE/44, par. 42), l'expert des Pays-Bas a retiré la réserve pour complément d'étude qu'il avait formulée concernant le paragraphe 3.5.3.2.

36. Le GRPE a adopté les documents TRANS/WP.29/GRPE/2002/5, TRANS/WP.29/GRPE/2003/3 et TRANS/WP.29/GRPE/2003/4, sans aucune modification. Le secrétariat a été prié d'établir un document de synthèse (document sans cote n° 18) et de le soumettre en tant que proposition de projet de complément 2 au Règlement n° 110, aux fins d'examen par le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de juin 2003.

CONVERTISSEURS CATALYTIQUES DE REMPLACEMENT POUR VÉHICULES ÉQUIPÉS D'UN SYSTÈME D'AUTODIAGNOSTIC

37. Ce point n'a pas été examiné (pour la même raison que celle invoquée au paragraphe 33) et le GRPE a donc décidé d'en reporter l'examen à sa quarante-sixième session, en mai 2003.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS CEE AUX VÉHICULES HYBRIDES

Document: TRANS/WP.29/GRPE/2003/5.

38. L'experte de la France, M^{me} B. Lopez, qui préside le groupe informel des véhicules hybrides a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/5, qui est l'aboutissement des efforts du groupe en vue d'insérer dans le Règlement n° 83 des dispositions relatives à l'homologation de type des véhicules hybrides. Elle a informé le GRPE que le groupe informel se réunirait à nouveau en mars 2003 et que les conclusions de cette réunion seraient présentées au GRPE à sa prochaine session.

39. Le GRPE a adopté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/5 et prié le secrétariat de le soumettre en tant que proposition de projet de complément 3 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 83, aux fins d'examen par le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de juin 2003.

40. Le Président a remercié le groupe informel des progrès faits et a proposé que l'examen de cette question soit repris lors de la quarante-sixième session du GRPE, en mai 2003.

VÉHICULES À HYDROGÈNE ET À PILE À COMBUSTIBLE¹

Documents: documents sans cote n^{os} 3 et 4 (voir annexe du présent rapport).

41. M. C. Albus (Allemagne), qui préside le groupe informel des véhicules à hydrogène et à pile à combustible a rendu compte au GRPE des conclusions de la quatrième réunion de ce groupe, qui s'est tenue les 14 et 15 novembre 2002 à Cologne, ainsi que de l'état d'avancement de la proposition faite par le groupe dans le document sans cote n° 3 concernant un nouveau projet de règlement sur les véhicules à hydrogène. En ce qui concerne les questions en suspens dans le groupe, il a présenté le document sans cote n° 4 concernant les dispositions applicables aux caractéristiques des réservoirs à hydrogène non métalliques.

42. Le Président a informé le GRPE que toutes les dispositions contenues dans le Règlement doivent être d'une grande précision technique. Il a en outre informé le GRPE que le WP.29 continuait à examiner l'éventualité d'introduire dans tous les Règlements de la CEE des dérogations autorisant l'homologation de type de véhicule équipés de technologies ultramodernes.

43. Le GRPE a décidé qu'en attendant, ces dispositions devraient figurer sous la forme d'une note de bas de page et que cette question devrait être soumise au WP.29 pour avis. En ce qui concerne le nouveau projet de Règlement (document sans cote n° 3), le groupe informel a été prié de soumettre au secrétariat, à l'issue de leur prochaine réunion informelle prévue pour le mois de février 2003, leur proposition finale afin qu'elle puisse être distribuée sous une cote officielle lors de la prochaine session du GRPE, en mai 2003.

¹ À la demande du WP.29, le groupe informel a décidé lors de la quarante-quatrième session du GRPE d'inscrire à son ordre du jour l'examen de la question des piles à combustible (TRANS/WP.29/GRPE/44, par. 50).

44. Le Président du GRPE a proposé que la question des technologies ultramodernes soit examinée lors de la prochaine session du WP.29, en mars 2003 et, à cette fin, il a prié tous les participants d'informer leurs collègues de la construction automobile et des gouvernements participant aux travaux du WP.29 de l'urgence d'une solution satisfaisante. Il a remercié le groupe informel du travail fait et a proposé que l'examen de cette question soit poursuivi par la prochaine session du GRPE, en mai 2003.

VÉHICULES PEU POLLUANTS

45. L'expert du Japon a rappelé l'appel qu'il avait lancé, lors de la quarante-quatrième session du GRPE concernant la suite à donner à la Conférence ministérielle sur les transports qui s'était tenue à Tokyo en janvier 2002, et il a informé le GRPE des principales questions qui seront abordées lors de la prochaine Conférence internationale sur les véhicules peu polluants, qui doit se tenir à Tokyo les 23 et 24 janvier 2003. Rappelant les excellentes relations qui existent entre la Conférence internationale sur les véhicules peu polluants et le WP.29, il a invité le Président du GRPE ainsi que tous ses participants à assister à cette manifestation.

46. Le Président a remercié l'expert du Japon de son invitation et a confirmé qu'il apporterait son soutien et participerait bien à la Conférence en question, en qualité de Président du WP.29 et du GRPE. Les experts des États-Unis d'Amérique et de la Commission européenne ont réitéré la grande importance de ce point et la participation de leurs institutions à la Conférence. Les experts du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni ont aussi réitéré leur soutien et leur participation active à la Conférence.

47. Le GRPE s'est félicité des efforts faits par le Gouvernement japonais pour encourager la mise au point de nouvelles techniques automobiles et a décidé de commencer à les examiner lors de sa prochaine session, en mai 2003, en se fondant sur les conclusions de la Conférence de Tokyo.

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES CONCERNANT LES ÉMISSIONS

Documents: documents sans cote n^{os} 6, 10 et 13 (voir annexe du présent rapport).

48. Le GRPE a pris note du document sans cote n^o 6, qui concerne l'entrée en vigueur de directives helvétiques visant à limiter la pollution atmosphérique sur les chantiers de construction et du document sans cote n^o 10, présenté par le Japon sur un nouveau système d'homologation des véhicules à moteur diesel émettant un minimum de particules.

49. L'expert de l'Afrique du Sud s'est félicité du document sans cote n^o 13, présenté par les États-Unis d'Amérique qui concerne l'apparition de nombreux partenariats pour des carburants et des véhicules moins polluants, afin d'éliminer l'utilisation du plomb dans l'essence dans le monde entier et de réduire la teneur en soufre de l'essence et du gazole, et dans le même temps l'adoption de normes de fabrication peu polluantes. Le GRPE a entièrement souscrit à cette position et estimé que le partenariat avait été une précieuse contribution au Sommet mondial sur le développement durable prévu à Johannesburg (Afrique du Sud), en août ou septembre 2002.

QUESTIONS DIVERSES

a) Évolution de la qualité des carburants

Document: TRANS/WP.29/GRPE/2003/6.

50. L'expert de l'OICA a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/6 qui propose que les dispositions du Règlement n° 83 soient alignées sur celles de la Directive 98/77/CE de l'Union européenne.

51. Les experts de la Pologne et de la Fédération de Russie ont formulé des objections à propos des paragraphes 8.2.7.3.1 et 11.1.6.4 et ont demandé quelques éclaircissements sur le texte.

52. Le GRPE a souscrit aux grandes lignes de la proposition et a décidé d'en reprendre l'examen à sa prochaine session, en mai 2003.

53. L'expert de l'OICA s'est proposé pour établir une version révisée de ce document et a informé le GRPE que l'industrie automobile avait récemment révisé la Charte mondiale des carburants, en y incluant les caractéristiques des carburants et des recommandations applicables aux carburants sans soufre destinés aux véhicules ultramodernes. Il a annoncé qu'il transmettrait au secrétariat des exemplaires de la Charte mondiale des carburants révisée aux fins de distribution.

b) Proposition de disposition administrative permettant d'accorder la conformité en vertu d'une version périmée d'un Règlement

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2003/8 et document sans cote n° 14 (voir annexe du présent rapport).

54. L'expert de la France a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/8, qui contient une proposition de déclaration, fondée sur le Règlement n° 83, qui permettrait aux Parties contractantes de déclarer un véhicule ou son équipement conforme aux prescriptions d'une version périmée d'un Règlement. Il a précisé que, pour l'instant, cette procédure s'appliquerait aussi au Règlement n° 49 et pourrait s'étendre ensuite aux Règlements n°s 10, 12, 14, 17, 18, 22, 40, 51, 80 et 96.

55. L'expert de la Fédération de Russie a présenté le document sans cote n° 14, qui propose des propositions transitoires pour les Règlements n°s 49 et 83. Il a fait part de ses préoccupations concernant les éventuels problèmes juridiques que pourrait poser l'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions et leur publication officielle.

56. À l'issue du débat, le GRPE a adopté le TRANS/WP.29/GRPE/2003/8, sans modification, et il a prié le secrétariat de le soumettre en tant que projet de proposition aux fins d'examen par le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de juin 2003.

57. Afin d'adapter tous les autres Règlements portant sur le sujet, le Président a invité le GRPE à établir des propositions analogues et a fait part de son intention d'en informer aussi le WP.29 et ses autres organes subsidiaires.

c) Règlement n° 67 (Équipement pour gaz de pétrole liquéfiés)

Document: TRANS/WP.29/GRPE/2003/9.

58. L'expert des Pays-Bas a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2003/9, qui a pour but d'apporter certains éclaircissements aux dispositions du Règlement n° 67.

59. Le GRPE a adopté la proposition après avoir apporté la correction ci-dessous au paragraphe 2.3.6.2.2 de la version française du document TRANS/WP.29/GRPE/2003/9:

«2.3.6.2.2 Interprétation des résultats

...

... doit pouvoir supporter une pression égale à **85** % de la pression de rupture».

60. Le GRPE a prié le secrétariat de transmettre le document adopté (voir par. 59) en tant que proposition de projet de rectificatif 3 au complément 2 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 67 aux fins d'examen par le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de juin 2003.

d) Règlement n° 96 (Engins non routiers)

Document: document sans cote n° 5 (voir annexe du présent rapport).

61. L'expert de l'Italie a présenté le document sans cote n° 5, dans lequel il est proposé d'aligner la définition de la puissance nette contenue dans le Règlement n° 96 sur la définition contenue dans le nouveau projet de règlement sur la mesure de la puissance nette, du couple net et de la consommation spécifique de carburant des moteurs à combustion interne destinés à des tracteurs agricoles et forestiers et à des engins mobiles non routiers. Les experts du CEMA et d'EUROMOT ont souscrit à cette proposition.

62. Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session. À cette fin, le secrétariat a été prié de faire distribuer le document sans cote n° 5 sous une cote officielle (note du secrétariat: TRANS/WP.29/GRPE/2003/12).

e) Hommage à M. V. Volak (République tchèque) et M. V. Kamenev (Fédération de Russie)

63. Ayant appris que M. V. Volak, représentant de la République tchèque et M. V. Kamenev, représentant de la Fédération de Russie ne participeraient plus aux sessions du GRPE, le Président les a remerciés de leur précieuse contribution tout au long des nombreuses années de leur participation aux activités du GRPE et leur a souhaité à tous deux bonne chance dans leurs activités futures.

64. Le Président a souhaité la bienvenue à M. S. Aleshin, expert de la Fédération de Russie et à M^{me} J. Held, experte de l'Allemagne.

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION

65. Pour la quarante-sixième session du GRPE, qui doit se tenir à Genève, au Palais des Nations, du lundi 19 mai 2003 à 9 h 30 au vendredi 23 mai 2003 à 12 h 30, le secrétariat propose l'ordre du jour suivant:

a) Réunion informelle du groupe de travail des émissions hors cycle

Elle se tiendra le lundi 19 mai 2003, de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe des émissions hors cycle et distribué à ses membres avant la réunion. Note du secrétariat: la réunion se tiendra sans interprétation.

b) Réunion informelle du groupe de travail du Programme de mesure des particules (PMP)

Elle se tiendra le lundi 19 mai 2003, de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe de travail PMP et distribué aux membres du groupe avant la réunion. Note du secrétariat: la réunion se tiendra sans interprétation. Les experts ont décidé de tenir une réunion de préparation le matin du jour de la réunion.

c) Réunion informelle du groupe de travail de la mise au point d'un cycle d'essais mondial pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)

Elle se tiendra le mardi 20 mai 2003, de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe de travail WMTC et distribué aux membres du groupe avant la réunion. Note du secrétariat: la réunion se tiendra sans interprétation.

d) Réunion informelle du groupe de travail des systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic des véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)

Elle se tiendra le mardi 20 mai 2003, de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour sera préparé par le secrétariat du groupe WWH-OBD et distribué aux membres du groupe avant la réunion. Note du secrétariat: les experts ont décidé qu'ils tiendraient une séance de préparation le matin précédant la réunion.

e) Réunion informelle du groupe de travail de la procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)

Elle se tiendra le mercredi 21 mai 2003, de 9 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe WHDC et distribué aux membres du groupe avant la réunion.

f) Quarante-cinquième session du GRPE proprement dit

Elle se tiendra du jeudi 22 mai 2003 à 9 h 30 au vendredi 23 mai 2003 à 12 h 30²:

² Dans un souci d'économie, il a été décidé que tous les documents officiels ainsi que les documents sans cote expédiés avant la session par courrier ou placés sur le site Web du WP.29 de la CEE-ONU ne seraient plus distribués en salle. Les participants sont priés de bien vouloir

1. Règlement n° 49 [Émissions des moteurs diesel (à allumage par compression) et des moteurs à gaz naturel ou à GPL (à allumage commandé)]
 - 1.1 Dispositions transitoires pour l'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions
 - 1.2 Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHTC)
 - 1.3 Émissions hors cycle
 - 1.4 Systèmes d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)
2. Programme de mesure des particules (PMP)
3. Mise au point d'un cycle mondial d'essais pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)
4. Protocole d'essai des émissions d'échappement des engins mobiles non routiers (NRMM)
5. Amendements à des Règlements CEE
 - 5.1 Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁)
 - 5.2 Règlement n° 96 (Engins non routiers)
 - 5.3 Règlement n° 101 (Émissions de CO₂ et consommation de carburant)
 - 5.4 Règlement n° 103 (Convertisseurs catalytiques de remplacement)
6. Convertisseurs catalytiques de remplacement pour véhicules équipés d'un système d'autodiagnostic
7. Application des règlements de la CEE aux véhicules hybrides
8. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible
9. Véhicules peu polluants
10. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions³
11. Élection du bureau
12. Questions diverses
 - 12.1 Évolution de la qualité des carburants
 - 12.2 Proposition de disposition administrative permettant de déclarer un véhicule conforme en vertu d'une version périmée d'un règlement.

se rendre à la réunion munis de leur propre exemplaire. (L'adresse du site Web du WP.29 est: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>; cliquer sur GRPE et chercher «working documents» ainsi que «informal documents»).

³ Les délégations sont invitées à présenter de brèves communications écrites sur les dernières modifications de leurs prescriptions nationales et, le cas échéant, à les compléter oralement.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUÉS SANS COTE PENDANT LA SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre
1.	Commission européenne	1.3	A	Proposal for a charter for the working group on a new test protocol for exhaust emissions from non-road mobile machinery
2.	Commission européenne	1.3	A	Working group on a new test protocol for exhaust emissions from non-road mobile machinery (draft work plan)
3.	D/EIHP	7.	A	Proposal for a new draft Regulation for vehicles using liquid hydrogen
4.	D/EIHP	7.	A	Status report about informal group on Hydrogen/ Fuel Cell - Vehicles
5.	Italie	10.4	A	Proposal for an amendment to Regulation No. 96-01
6.	Suisse	9.	A	Entering into force of the Swiss guideline on «Air Pollution Control at Construction Sites»
7.	OICA	2.	A	Industry comments on proposed particulate measurement techniques (OICA contribution to PMP)
8.	OICA	4.1	A	Proposal for collective amendements to Regulations Nos. 83 and 101
9.	Allemagne	3.	A	Draft technical report of WMTC working group
10.	Japon	9.	A	Ultra-low PM emission diesel vehicle certification system launched
11.	Allemagne IMMA	3.	A	WMTC-Harmonized test procedure and gtr development for a motorcycle exhaust-emissions certification procedure
12.	États-Unis d'Amérique	1.3	A	Off-Cycle working group: Minutes of the second plenary meeting on 8 November 2002
13.	États-Unis d'Amérique	9.	A	Partnership for cleaner fuels and vehicles – World summit on sustainable development, Johannesburg, South-Africa, 2002
14.	Fédération de Russie	10.2	A/R	Concerning transitional provisions of Regulations Nos. 49 and 83
15.	Royaume-Uni	2.	A	Particle Measurement Programme (PMP) – Progress report: Phase II
16.	Japon	1.4	A	Onboard diagnostics for heavy duty vehicles (WWH-OBD); 45 th session of GRPE – Status report
17.	Pays-Bas	1.2	A	Worldwide Harmonized Heavy Duty Emissions Certification Procedure (WHDC): Summary report
18.	Secrétariat	4.4	A	Proposal for draft amendments to Regulation No. 110
